



Orange, le 13/11/2025

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Clémenceau - B.P. 187
84106 ORANGE CEDEX

Direction Générale Adjointe Territoire
Service Planification & Habitat

N/Réf : YB/CL/LF/CH/SB – N° 616/2025

V/Réf : Votre courriel du 07/10/2025 - PA0840872500003 – IMMOBILIS

Objet : 3^{ème} Avis de la Communauté des Communes « Pays d'Orange en Provence »

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre consultation pour avis sur le dossier visé en référence, la Communauté de Communes « Pays d'Orange en Provence » (POP) émet, au titre de ses compétences, un **3^{ème} avis FAVORABLE SOUS RÉSERVE.**

Par ailleurs, j'attire votre attention sur les éléments de détail suivants de la consultation des différents services concernés :

- **Eaux Pluviales :** Favorable sous réserve – De l'obtention de l'avis favorable de la DDT concernant le dossier Loi sur l'eau. Les travaux ne pourront pas démarrer sans cet avis.
- **Adduction Eau Potable (AEP) / Eaux Usées (EU) :** Favorable sous réserve – Le raccordement au réseau AEP se situe sous la Rue du Bel enfant.
Le raccordement EU se fera sous l'impasse des Pâquerettes à environ 151 mètres du projet sous réserve de servitude de tréfond.
- **Gestion des déchets :** Favorable sous réserve – **POUR LES PROFESSIONNELS :**
 - Collecte des « déchets assimilés » par le biais d'une convention de redevance spéciale ou par le biais d'une prestation privée ;
 - Collecte des « déchets professionnels » par le biais d'une prestation privée.

IMMEUBLES / LOTISSEMENTS :

Avis favorable sous réserve d'installation, aux frais du demandeur, de colonnes de collecte de déchets (aériennes ou enterrées) selon les prescriptions suivantes :

- Équipées de crochets de préhension F90,
- Installées à moins de 3,50 mètres de la voie publique accessible aux véhicules de 32T,
- Installées à plus de 3 mètres du premier obstacle devant le nez du camion,
- Laisant un espace libre de tout obstacle sur 8 m au-dessus du point zéro (chaussée) sur l'espace comprenant le positionnement du camion et les colonnes,

- **Infrastructures et Travaux :** Favorable sous réserve – L'ensemble des éléments techniques concernant les trois accès prévus sur le Chemin du Bel enfant doivent être fournis : dimensions, entrées charretières etc.

Pour rappel, toute modification du domaine public (passage bateau, accès, ...) doit faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès du POP, gestionnaire de la voie (CERFA 14023-01 dûment complété). En cas d'accord, les travaux inhérents à la demande seront à la charge exclusive du pétitionnaire et devront être réalisés par une entreprise de Travaux Publics dont le choix sera soumis à l'agrément du POP. L'autorisation sera délivrée sous réserve de la préservation de l'intégrité des voies à proximité, constatée préalablement et contradictoirement avec les services du POP.

- **Point d'Eau Incendie :** Favorable sous réserve –
 - Poteau incendie n°906 : public et disponible, débit nominal de 61 m³/h et un débit maximal de 66m³/h.
 - Poteau incendie n°900 : public et disponible, débit nominal de 49m³/h et un débit maximal de 50m³/h.
 - Poteau incendie n°899 : public et disponible, débit nominal de 53m³/h et un débit maximal de 55m³/h.

Toutefois, au regard de l'ampleur du projet et de la sensibilité du site, il est vivement recommandé au porteur de projet de prendre contact avec le SDIS 84 afin de vérifier si les poteaux existants permettent d'assurer une défense incendie conforme aux exigences de leur projet. Il est également recommandé de réaliser des essais en simultané.

- **Cellule Éclairage Public :** Favorable sous réserve - Concernant les lanternes, les prescriptions sont :
 - Fixation latérale ou top
 - Coffret classe II avec parafoudre et protection lumineaire
 - Ouverture sans outils
 - Câblé 4 fils (câble Dali)
 - Driver similaire Philips Xtitanium
 - Dali ouvert
 - Protection 10KV_a
 - Réglage CCPRO avec abaissement de puissance intégré (-50% de 22h à 6h)
 - Accès aux dalles LED en cas de dysfonctionnement et de réparation

Concernant l'armoire, les prescriptions sont:

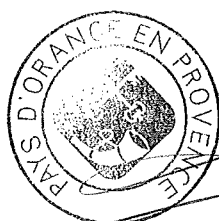
- « S'il est possible, pas de création de nouvelle armoire et raccordement à une armoire déjà existante »
- Protection individuel des départs au moyen de fusible GG
- Protection de 300mA pour le départ et de 500mA en tête d'armoire
- Horloge similaire AS4 Cometa
- Installation d'un moyen de marche forcé (contacteur a interrupteur ou disjoncteur ou autre)

Une étude d'éclairage, ainsi qu'un plan de recollement avec le réseau d'éclairage public devront être fourni.

- **Attractivité du territoire/Economie : Favorable** – Le porteur de projet a pris en compte les observations du service Attractivité du territoire du Pays d'Orange en Provence dans la pièce « PA02 Notice décrivant le terrain et le projet_16 ». Par conséquent, nous émettons un avis favorable au projet dans sa dernière proposition.

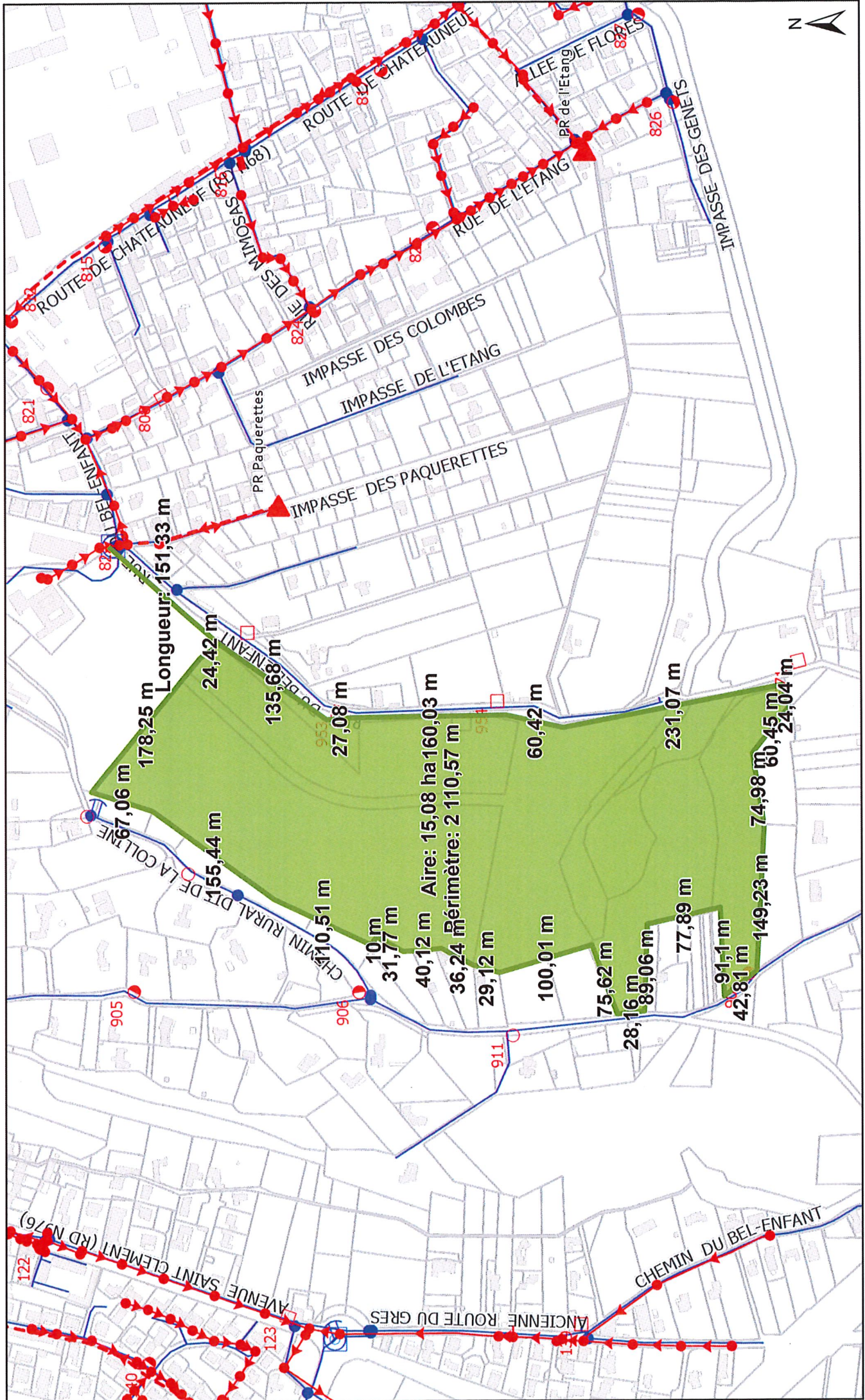
Merci de nous transmettre une copie de l'arrêté (sans les annexes à l'exception des avis des autres organismes consultés) à l'issue de l'instruction de ce dossier par vos services.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes respectueuses salutations.



**Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général Adjoint**

Christophe LAINE



0 200 m

Echelle : 1/5,000

Edition du 23/09/2025

A4_Paysage

ORANGE



